

WCC-2016-Rec-108-FR

Financements des projets sur la biodiversité dans les outre-mer européens

RAPPELANT que les outre-mer européens abritent plus de 70% de la biodiversité européenne ;

CONSTATANT que les financements pour protéger la biodiversité des outre-mer restent insuffisants ;

SOULIGNANT qu'il n'existe pas encore de mécanisme financier dédié mais des dispositifs de financement différents et difficilement accessibles à l'ensemble des acteurs locaux ;

INQUIET du niveau insuffisant de mobilisation des financements en faveur de la biodiversité dans les maquettes financières des Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 ;

S'APPUYANT sur la décision du Parlement européen et sur l'engagement de la Commission européenne et de sa Direction générale Environnement pour le financement de l'action préparatoire BEST (Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne) ;

FELICITANT la Commission européenne et sa Direction générale Développement et Coopération d'avoir mis en place le Programme BEST 2.0 pour prolonger l'initiative BEST pour les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), en attendant la création d'un dispositif de financement pérenne pour la biodiversité et les changements climatiques dans les outre-mer européens ;

SOULIGNANT l'importance d'un portage partagé du Programme BEST 2.0 avec la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne afin que les régions ultrapériphériques (RUP) bénéficient des mêmes opportunités de financements ;

S'APPUYANT sur l'engagement du 'Message de la Guadeloupe' de la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique (Guadeloupe, 2014), de constituer un groupe rassemblant les acteurs concernés pour établir un partenariat pérenne sur ces enjeux dans les outre-mer ;

S'APPUYANT sur les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le bilan à mi-parcours de la Stratégie européenne pour la biodiversité qui invite la Commission européenne et les États membres à progresser dans la mobilisation des ressources pour la biodiversité des RUP et PTOM ; et

RAPPELANT les propositions de l'UICN sur le financement du futur dispositif européen ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

DEMANDE à la Commission européenne, aux États-membres et au Groupe issu de la Conférence de Guadeloupe chargé de mettre en place le partenariat volontaire de :

- a. étudier toutes les modalités et options pour le financement, la gouvernance et le pilotage d'un partenariat européen pérenne pour la biodiversité et le changement climatique, commun à toutes les régions ultrapériphériques et pays et territoires d'outre-mer ;
- b. mettre en place dans les meilleurs délais ce partenariat pérenne pour la biodiversité et le changement climatique dans les outre-mer, en le dotant des financements suffisants et en capitalisant les expériences de l'action préparatoire BEST et du Programme BEST 2.0 ;
- c. mettre en place un système de suivi et d'évaluation des progrès réalisés par le partenariat pérenne pour la biodiversité et le changement climatique dans les outre-mer ;

- d. réviser les critères et les conditions de candidature pour favoriser l'accès de tous les outre-mer aux financements européens pour la biodiversité, dont LIFE+ et Horizon 2020 ;
- e. prendre en compte la biodiversité dans les révisions à mi-parcours des maquettes financières des Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 ; et
- f. faciliter, de manière plus générale, l'émergence de partenariats et de financements innovants pour la biodiversité des outre-mer.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.